

# Rapport annuel

—

2023



**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Tribunal d'arrondissement de la Gruyère TAGR**

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2023 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Pour simplifier la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Bulle, le 24 janvier 2024

Camille Perroud Sugnaux

Présidente en charge des affaires administratives en 2023

---

# Table des matières

---

<b>1.1</b>	<b>Partie générale</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Composition et locaux .....	4
1.1.2	Activité juridictionnelle .....	6
<b>1.2</b>	<b>Partie statistique</b> .....	<b>8</b>
1.2.1	Charge de travail en général .....	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement .....	9
1.2.3	Affaires civiles.....	9
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	12
1.2.5	Juridiction des baux.....	13
1.2.6	Assistance judiciaire .....	13
1.2.7	Affaires pénales.....	14

---

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2023

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

---

#### Organisation et composition au 31.12.2023

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Romain Lang, Camille Perroud Sugnaux, Séverine Zehnder, Présidents

Grégoire Bovet, Debora Friedli-Bruggmann, Pascal L'Homme, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

**Tribunal civil et pénal** : Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Damien Blanc, Soraya Bosson, Jacqueline Brodard, Michel Castella, Barbara Clément Reichenbach, Ludmilla Combriat, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Maryse Gapany Joye, Stéphane Giller, Patrice Morand, Jean-Marie Oberson, Rachel Sauge, Corinne Marie Uginet, Christian Wyssmüller, Assesseurs

**Tribunal des prud'hommes** : Romain Lang, Nicolas Oberson, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Debora Friedli-Bruggmann, Caroline Gauch, Séverine Zehnder, Suppléantes du Président ; Maude Duc-Brunner, Yolande Progin, Assesseurs ; Philippe Clément, François Ducrest, Mathieu Fehlmann, Christian Schafer, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

**Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse** : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Debora Friedli-Bruggmann, Romain Lang, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Marcel Favre, Assesseurs ; Pierre-André Defferrard, Justine Dumas, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

En 2023, le Tribunal plénier a été présidé, jusqu'au 31 décembre 2023, par la Présidente Camille Perroud Sugnaux et la Vice-présidence a été assumée par le Président Romain Lang.

En 2024, la Présidence du Tribunal plénier sera assurée par le Président Romain Lang et la Vice-présidence par la Présidente Claudia Dey Gremaud.

En 2023, les Juges assesseurs Prud'hommes Pierre Rouiller et Philippe Clément ont quitté leur fonction le 31 janvier 2023, respectivement le 31 décembre 2023. Le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère (ci-après TAGR) leur adresse ses vifs remerciements pour l'activité exercée au service de la justice. En remplacement, le Grand Conseil a élu Mme Maude Duc-Brunner, juge assesseur Prud'hommes. Le TAGR lui souhaite la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction. Le Grand Conseil élira encore un(e) juge assesseur(e) supplémentaire lors d'une prochaine session.

### 1.1.1.2 Ressources en magistrats

#### Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022	2023
Bütikofer Repond Frédérique	Présidente	0.5	0.6	0.6
Dey Gremaud Claudia	Présidente	1	1	1
Perroud Sugnaux Camille	Présidente	0.5	0.6	0.6
Lang Romain	Président	0	1	1
Zehnder Séverine	Présidente	0	0.6	0.6
Oberson Nicolas	Président TPR	0.1	0.1	0.1
<b>Total EPT au 31.12.</b>		<b>3.1</b>	<b>3.9</b>	<b>3.9</b>

### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2021	2022	2023
Total EPT <b>Greffiers</b> (postes permanents)	4.9	5.7	5.7
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	2	2	2
Total EPT <b>Collaborateurs administratifs</b> (postes permanents)	4.6	5.4	5.4
Total EPT <b>Apprentis collaborateurs administratifs</b>	1	2	2
<b>Total</b>	<b>12.5</b>	<b>15.1</b>	<b>15.1</b>

### 1.1.1.4 Locaux

Les locaux du Tribunal de la Gruyère donnent toujours satisfaction. Il est relevé toutefois que ceux-ci ont atteint les limites de leurs capacités pour l'activité qui y est déployée. Dans les années à venir, compte tenu notamment de l'augmentation de la population et des entreprises sur le sol gruérien, le nombre de collaborateurs au sein du Tribunal de la Gruyère est également appelé à augmenter. Partant, les locaux à disposition deviendront rapidement trop exigus, d'autant que la possibilité de créer des salles d'audience et bureaux supplémentaires est objectivement inexistante.

Le problème de l'hygrométrie relevé dans les précédents rapports, hygrométrie trop basse en hiver, demeure, sans qu'aucune solution satisfaisante n'ait été proposée. Ce point est préoccupant, alors que plusieurs membres du personnel souffrent en hiver de problèmes de santé manifestement en lien avec ce problème. Des mesures de contrôle ont été faites au cours de l'année, sans amélioration pour autant.

Une installation permanente de visioconférence a été mise en place dans une salle d'audience.

Il est relevé que la Commission de conciliation en matière de bail du Sud du canton utilise désormais, à raison d'environ une fois toutes les trois semaines, une salle d'audience du TAGR pour tenir ses audiences.

Le problème d'insonorisation entre deux salles d'audience, respectivement dans certains locaux, et relevé dans le précédent rapport demeure, le problème fait toujours l'objet d'une étude et des mesures devront être entreprises en 2024.

## 1.1.2 Activité juridictionnelle

### 1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail pour l'année 2023 s'est encore accentuée, alors qu'elle était déjà très élevée en 2022, enregistrant un total de 2231 nouvelles affaires contre 2103 l'année dernière. A cela s'ajoute que les dossiers sont de plus en plus complexes et chronophages.

En outre, il convient de relever que nous avons bénéficié de l'aide de la Cellule judiciaire itinérante tout au long de l'année 2023. Ainsi, 109 nouveaux dossiers (104 en causes civiles et 5 en causes pénales) ont été attribués à Mesdames les Présidentes Lorraine Vallet et Nadine Aebischer et leur équipe. 113 dossiers ont ainsi été liquidés par cette équipe de renfort au cours de l'année 2023. Qu'elles soient ainsi toutes remerciées pour leur soutien. Toutefois, par courrier du 4 décembre 2023, le Conseil de la magistrature nous a informés que nous ne pourrions plus bénéficier de son soutien pour l'année 2024, ce qui nous fait craindre que la situation en termes de charge de travail se péjore, notamment quant aux délais d'assignation/rédaction et au nombre de dossiers à traiter par Président. Dans la même mesure, le Tribunal de la Gruyère remercie les Présidents suppléants Pascal L'Homme, Grégoire Bovet et Debora Friedli-Bruggmann pour leur travail et leur appui tout au long de l'année.

Il est relevé que le TAGR ne dispose pas d'un poste d'adjoint administratif, de telle manière que la charge de travail à ce titre repose entièrement sur le Greffier-chef, et le Tribunal plénier dans une certaine mesure. Cette situation n'est pas satisfaisante puisque le Greffier-chef ne peut pas suffisamment se consacrer à la rédaction de jugements et aux autres tâches non administratives qui lui incombent. La création d'un tel poste se justifie pleinement au vu de l'augmentation de personnel au sein du TAGR de ces dernières années et de la charge notamment au niveau informatique qui va grandissante, résultant notamment des projets d'E-Justice. A ce titre, il est relevé que de bonnes connaissances informatiques sont désormais nécessaires à l'accomplissement de notre travail, à tous les niveaux, notamment au vu du nombre croissant de problèmes informatiques à résoudre dans un délai ne permettant pas toujours l'ouverture d'un ticket auprès du SiTel ou de Jus-Tic. La charge ainsi induite par ces nouveaux processus a nécessité plusieurs séances internes ou externes et a été accompagnée de formations obligatoires pour le personnel. Au final, tant l'augmentation du nombre de dossiers que de la charge administrative nous a récemment poussés à formuler une demande de personnel supplémentaire à notre Direction, par le SJ.

Le TAGR remercie sa Direction pour son soutien et les solutions proposées tout au long de cette année 2023.

### 1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En civil, le nombre d'affaires enregistrées, toutes causes confondues, s'élève cette année à 1999 alors que l'année précédente il s'était élevé à 1870, soit une augmentation de 7% environ.

Outre cette augmentation numérique, les causes sont de plus en plus complexes et les exigences imposées par le Tribunal fédéral, notamment en matière de décisions matrimoniales, augmentent fortement la charge de travail en matière de rédaction.

De surcroît, de plus en plus de justiciables sont difficilement atteignables, voire inatteignables, ce qui engendre de manière chronophage une augmentation des notifications par la police ou par voie diplomatique, entraînant de la sorte des ralentissements dans le traitement des causes.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

### 1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2023, la charge de travail des Présidentes du Tribunal pénal de la Gruyère (ci-après : Tribunal pénal) a été élevée et soutenue, afin de liquider le plus grand nombre d'affaires dans des délais raisonnables.

En 2023, le nombre de nouvelles affaires pénales enregistrées s'élève à 232 dossiers, contre 233 l'année dernière. Le TAGR constate ainsi une certaine stabilité du nombre de procédures pénales entrées. Le nombre d'affaires liquidées en 2023 est stable par rapport à l'année précédente.

Les Présidentes observent que les dossiers de la compétence du Juge de police sont souvent tout aussi complexes et volumineux que ceux dévolus au Tribunal pénal.

---

En outre, d'une manière générale, les Présidentes constatent que la complexité des affaires pénales augmente.

Les Présidentes pénalistes relèvent qu'elles ont cumulé un nombre certain d'heures complémentaires pour assurer le bon fonctionnement de l'entité depuis le début de leur entrée en fonction (à savoir 2008, respectivement 2013).

Depuis l'augmentation de leur taux d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles continuent à effectuer des heures complémentaires, mais dans une moindre mesure, la charge de travail leur incombant demeurant importante. Elles relèvent en outre que toutes ces heures complémentaires ont été systématiquement annoncées à qui de droit lors des inspections annuelles sans jamais faire l'objet de remarques.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

#### 1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

De façon générale, le rapport avec les autorités, les avocats ainsi qu'avec les autres intervenants demeure bon.

#### 1.1.2.5 Formation

Frédérique Bütikofer Repond :

- Révision du CPP (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Journée du droit pénal (Lausanne, 1 jour).

Claudia Dey Gremaud :

- CEDIDAC - Ateliers de négociation - Conciliations (Lausanne, 2 jours).

Romain Lang :

- CERT Droit du travail (Neuchâtel, 1 jour) ;
- FIM – Techniques d'entretien de recrutement (Fribourg, ½ jour) ;
- FIM – ODE (Fribourg, ½ jour).

Camille Perroud Sugnaux :

- Révision du CPP (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Journée du droit pénal (Lausanne, 1 jour) ;
- FIM – Techniques d'entretien de recrutement (Fribourg, ½ jour) ;
- FIM – ODE (Fribourg, ½ jour).

Séverine Zehnder :

- CERT Droit du travail (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Journée procédure civile - révision du CPC (Fribourg, 1 jour) ;
- Journée OAF (Fribourg, 1 jour) ;
- FIM – Techniques d'entretien de recrutement (Fribourg, ½ jour) ;
- FIM – ODE (Fribourg, ½ jour).

Nicolas Oberson :

- CERT Droit du travail (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Faits en procédures civile, pénale et administrative (visioconférence, 1 jour).

#### 1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Rien à signaler.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	627	2105	2172	700
<b>2022</b>	741	2103	2152	692
<b>2023</b>	730	2231	2276	683

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	2100	2096	2229
Allemand	5	7	2

#### Evolution 2022-2023 (toutes affaires confondues)

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Présidents civils	393	401	1686	1785	1707	1838	372	348
Tribunal civil	165	158	91	98	105	93	151	173
Présidents tribunal des baux (Gruyère)	5	3	29	42	31	44	3	1
Tribunal des baux (Gruyère)	0	0	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des prud'hommes	10	16	57	65	51	57	16	24
Tribunal des prud'hommes	15	16	7	9	7	12	15	13
Juge de police	143	125	210	203	229	219	124	107
Présidents tribunal pénal	2	3	7	7	6	8	3	2
Tribunal pénal	8	8	16	22	16	15	8	15
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>730</b>	<b>2103</b>	<b>2231</b>	<b>2152</b>	<b>2276</b>	<b>692</b>	<b>683</b>



## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>						
Tribunal pénal	0	6	4	4	0	1
Juge de police	29	31	70	50	30	9
<b>Tribunal civil</b>						
Droit de la famille	3	7	5	7	16	31
Actions résultant des contrats	1	0	0	1	0	2
<b>Président tribunal civil</b>						
Divorce sur requête commune avec accord complet	6	53	13	4	1	1
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	4	18	17	12	6	3
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	8	8	10	15	19	3
Mainlevée	85	400	19	3	1	2
<b>Juridiction des prud'hommes</b>						
Président	16	30	5	3	3	0
Tribunal	0	0	3	0	5	4
<b>Juridiction des baux</b>						
Président	13	31	0	0	0	0
Tribunal	0	0	0	0	0	0

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Présidents de tribunal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2020</b>	394	1618	1605	406	29
<b>2021</b>	438	1657	1733	361	49
<b>2022</b>	393	1686	1707	372	37
<b>2023</b>	401	1785	1838	348	36

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	1615	1656	1684	1783
Allemand	3	1	2	2

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	105	73	80
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	1	3	0
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	65	57	60
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	38	42	62
5. Mesures provisionnelles et leur modification	165	153	202
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	15	13	10
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	322	296	329
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	807	826	878
a) Mainlevée	446	490	510
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	1	1	0
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	0	1	0
d) Ouverture de la faillite	195	250	221
e) Suspension de la faillite faute d'actif	51	51	54
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	38	19	29
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a)	0	0	1
h) Clôture de la faillite	57	38	46
i) Séquestre	14	11	12
j) Procédures concordataires	0	4	1
k) Divers	5	6	4
9. Annulation de titres	33	21	20
10. Commissions rogatoires	34	24	16
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	1	2	4
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	92	125	119
a) Transaction	18	32	25
b) Autorisation de procéder	41	50	54
c) Proposition de jugement acceptée	2	0	2
d) Jugement	9	8	5
e) Autres	22	35	33
13. Divers	55	72	58
<b>Total</b>	<b>1733</b>	<b>1707</b>	<b>1838</b>

<b>Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>103</b>	<b>92</b>	<b>125</b>	<b>119</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>20.39%</b>	<b>26.08%</b>	<b>25.60%</b>	<b>22.69%</b>
a) Transaction	17.48%	23.91%	25.60%	21.01%
b) Proposition de jugement acceptée	2.91%	2.17%	0%	1.68%

### 1.2.3.2 Tribunal civil d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2020</b>	97	97	88	155	43
<b>2021</b>	99	99	101	158	47
<b>2022</b>	165	91	105	151	48
<b>2023</b>	158	98	83	173	50

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	97	99	91	98
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements rendus	2021	2022	2023
<b>A. Code civil</b>	<b>75</b>	<b>89</b>	<b>75</b>
1. Droit des personnes	0	1	0
2. Droit de la famille	70	84	69
a) divorce	52	63	52
b) modification de jugements de divorce	17	18	16
c) séparation de corps	0	0	0
d) divers	1	3	1
3. Droit des successions	1	3	1
4. Droits réels	4	1	5
<b>B. Code des obligations</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
1. Actions résultant des contrats	14	4	4
2. Actions résultant d'actes illicites	1	0	0
3. Droit des sociétés	2	0	0
4. Autres	3	1	1
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>105</b>	<b>83</b>

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Présidents du tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	15	52	8	10	34	15
<b>2021</b>	14	47	5	11	36	9
<b>2022</b>	10	57	4	11	36	16
<b>2023</b>	16	65	3	19	35	24

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	52	47	57	65
Allemand	0	0	0	0

### 1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	13	8	6	1	1	13
<b>2021</b>	13	10	6	2	1	14
<b>2022</b>	15	7	5	1	1	15
<b>2023</b>	16	9	8	3	1	13

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	8	10	7	9
Allemand	0	0	0	0

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Présidents du tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	2	18	15	5
<b>2022</b>	5	29	31	3
<b>2023</b>	3	42	44	1

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	18	29	42
Allemand	0	0	0

### 1.2.5.2 Tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	0	0	0	0
<b>2022</b>	0	0	0	0
<b>2023</b>	0	0	0	0

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	0	0	0
Allemand	0	0	0

## 1.2.6 Assistance judiciaire

### 1.2.6.1 En matière civile

#### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2020</b>	233	0	3	48	284
<b>2021</b>	265	0	7	42	314
<b>2022</b>	259	1	1	27	288
<b>2023</b>	257	0	12	53	322

## Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2020</b>	12	1	1	0	14
<b>2021</b>	19	0	0	1	20
<b>2022</b>	15	0	1	0	16
<b>2023</b>	15	0	0	0	15

## 1.2.7 Affaires pénales

### 1.2.7.1 Tribunal pénal d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	14	19	20	13
<b>2021</b>	13	22	26	9
<b>2022</b>	8	16	16	8
<b>2023</b>	8	22	15	15

### Nombre de personnes jugées

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	20	27	16	15

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2021</b>	25	0	0
<b>2022</b>	14	0	0
<b>2023</b>	13	0	2

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2020</b>	19	0	5	4	6	3
<b>2021</b>	25	4	16	6	11	0
<b>2022</b>	13	6	11	10	2	0
<b>2023</b>	11	1	8	3	5	0

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2020</b>	20	8	12	17	3	3	17	20	0
<b>2021</b>	27	9	18	25	2	3	24	27	0
<b>2022</b>	16	11	5	13	3	3	13	16	0
<b>2023</b>	15	11	4	15	0	2	13	15	0

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
<b>1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)</b>	9	7	<b>4</b>
a) Meurtre	1	1	0
a) Assassinat	0	1	1
b) Meurtre passionnel	0	0	0
c) Homicides par négligence	0	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0	0
e) Lésions corporelles	5	2	2
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	1	0	0
g) Rixe/Agression	0	1	0
h) Divers	2	2	1
<b>2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)</b>	9	19	<b>15</b>
a) Abus de confiance	0	1	2
b) Vol	3	6	3
c) Brigandage	0	1	2
d) Dommages à la propriété	2	4	4
e) Escroquerie	2	2	2
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	1	0
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0	0
h) Extorsion et chantage	1	0	0
i) Gestion déloyale	0	0	1
j) Recel	0	1	0
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	0	1

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
l) Divers	1	3	0
<b>3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
a) Menaces	1	2	1
b) Contrainte	1	1	2
c) Violation de domicile	3	5	4
d) Divers	1	0	0
<b>5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
a) Mise en danger du développement de mineurs	2	0	2
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	7	5	3
c) Divers	4	1	2
<b>6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0	0
b) Divers	0	0	0
<b>7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a) Incendie intentionnel	0	0	0
b) Incendie par négligence	0	0	0
c) Divers	0	0	0
<b>8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
a) Induction de la justice en erreur	0	0	0
b) Blanchissage d'argent	2	1	0
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0
d) Divers	0	0	0
<b>14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>17. Infractions à la LCR</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>3</b>
a) Art. 90 ch. 1	2	3	0
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	0	2	0
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	1	1	0
d) Art. 94 (vol d'usage)	0	2	1
e) Art. 95 (circulation sans permis)	1	8	1
f) Divers	3	11	1
<b>18. Infractions à la LStup</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>15</b>



Nombre d'infractions	2021	2022	2023
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0
20. Infractions à la LArm	1	3	0
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	12	19	18
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>116</b>	<b>73</b>

### 1.2.7.2 Président du Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	2	13	14	1
<b>2022</b>	2	7	6	3
<b>2023</b>	3	7	8	2

### 1.2.7.3 Juge de police

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	126	239	222	143
<b>2022</b>	143	210	229	124
<b>2023</b>	125	203	219	107

### Nombre de personnes jugées

	2020	2021	2022	2023
	172	216	229	219

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2020</b>	65	26	45
<b>2021</b>	71	40	49
<b>2022</b>	70	47	44
<b>2023</b>	67	41	66

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2020</b>	28	21	47	36	0	20
<b>2021</b>	30	22	41	40	0	29
<b>2022</b>	13	31	47	40	0	35
<b>2023</b>	15	31	47	37	0	12

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	212	214	219
Allemand	4	2	0

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>75</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	9	18	8
b) Infractions contre le patrimoine	2	8	4
c) Atteinte à l'honneur	9	8	14
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	9	14	18
e) Insoumission à une décision de l'autorité	2	2	1
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0
g) Divers	35	23	30
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
a) Art. 8 LACP	0	0	0
b) Divers	3	5	3
<b>3. Infractions</b>	<b>134</b>	<b>86</b>	<b>91</b>
a) à la loi sur la pêche	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	0
c) au code forestier	0	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	1	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	18	6	4
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	0	1	0
i) à la loi sur la protection des eaux	1	0	0
j) à la loi sur les transports publics	4	5	2
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	1	0
l) à la loi sur le chômage	1	0	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0	1
n) à la loi sur la circulation routière	41	36	44
o) à la loi sur les stupéfiants	12	11	11
p) Infractions à la LArm	4	4	3

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
q) Divers	52	22	26
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>164</b>	<b>169</b>

#### 1.2.7.4 Récapitulation

##### 1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2020</b>	20	172	192
<b>2021</b>	27	216	243
<b>2022</b>	16	229	245
<b>2023</b>	15	219	234

Nature du jugement 2023	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	0	41	41
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	0	12	12
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	11	15	26
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires à l'amende	1	31	32
à l'amende assorties du sursis	8	47	55
assorties du sursis partiel	3	37	40
Retrait de plainte ou d'opposition	5	0	5
	2	66	68
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>249</b>	<b>279</b>

##### 1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2020</b>	2	12	14
<b>2021</b>	8	7	15
<b>2022</b>	3	10	13
<b>2023</b>	4	12	16

---

### 1.2.7.4.3 Détention préventive

---

Nombre de prévenus en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

---

<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
6	9	6	8

---